

Une publicité dans deux abris d'autobus d'Ottawa souligne que 50 000 élèves du secondaire ont commencé à vapoter depuis l'entrée en fonction de la ministre fédérale de la Santé, Marjorie Michel, et réclame une interdiction pancanadienne des cigarettes électroniques aromatisées

OTTAWA, 17 avril, 2026 — Des associations de santé et des experts se sont réunis à Ottawa pour attirer l'attention du public et de la **ministre de la Santé** sur la crise persistante de la dépendance à la nicotine qui continue de toucher la jeunesse canadienne. Des publicités affichées dans deux abris d'autobus d'Ottawa soulignent que plus de cinquante mille élèves du secondaire* ont commencé à vapoter à travers le pays depuis le 13 mai dernier, date à laquelle **Marjorie Michel** a été nommée **ministre de la Santé**.

Le **Dr Hassan Mir** est **cardiologue à l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa** et **professeur adjoint de médecine à l'Université d'Ottawa**. Il préside le **Modèle d'Ottawa pour l'abandon du tabac** et est considéré comme un expert mondial en matière de sevrage tabagique, d'arrêt du vapotage et de dépendance à la nicotine. Il affirme que « *Les saveurs jouent un rôle clé pour attirer les jeunes vers les produits nicotiques. La plupart des jeunes commencent à utiliser des cigarettes électroniques en choisissant des modèles aromatisés. Le gouvernement doit reconnaître qu'en autorisant les saveurs de fruits et de menthe dans les produits de vapotage, il aide une industrie prédatrice à rendre les jeunes dépendants de la nicotine. L'inaction du gouvernement concernant les arômes se fait au détriment du bien-être et de la santé de dizaines de milliers de jeunes, dont le nombre augmente chaque jour.* » **Dr Mir** ajoute que « *le vapotage augmente les risques de dépendance à la nicotine et des problèmes de santé mentale, de maladies cardiovasculaires et bucco-dentaires, et provoque des lésions pulmonaires. Le vapotage n'est pas un traitement de première ligne pour arrêter de fumer, comme l'indique notre guide de 2025 sur le sevrage tabagique publié dans le Canadian Journal of Cardiology* ». Ceci est conforme aux recommandations faites par le Groupe d'étude canadien sur les lignes directrices en matière de soins de santé préventifs.

« *J'ai vu dans ma pratique de nombreux jeunes dont la vie a été profondément bouleversée par la dépendance à la nicotine due au vapotage. Chez les adolescents, le vapotage peut avoir des répercussions importantes sur le sommeil et le fonctionnement quotidien. Les produits de vapotage légaux sont faciles d'accès et extrêmement addictifs. Cela mène à un grand nombre de jeunes qui vapotent quotidiennement, certains jusqu'à 30 fois par jour. Ils inhalent des doses de nicotine pouvant dépasser celles de plusieurs paquets de cigarettes* », explique le **Dr Nicholas Chadi**, **directeur de la clinique de toxicomanie du CHU Sainte-Justine à Montréal** et **clinicien-chercheur spécialisé en médecine de l'adolescence et des dépendances au Canada**. « *La nicotine est une substance hautement addictive. À l'adolescence, le vapotage de nicotine est associé à un risque accru d'initiation au tabagisme, de même qu'à une augmentation du risque de consommation d'autres substances psychoactives.* »



« Même si nous reconnaissons que la ministre Michel a hérité de la crise du vapotage chez les jeunes du gouvernement précédent, elle est en fonction depuis près d'un an. À ce stade-ci, son inaction perpétue la crise, avec 50 000 adolescents supplémentaires qui ont commencé à vapoter depuis son entrée en fonction », déclare **Cynthia Callard, porte-parole des Médecins pour un Canada sans fumée (MCSF)**. « Sa priorité devrait être de renforcer et de finaliser le *projet de règlement*, vieux de près de cinq ans, qui vise à restreindre les arômes dans les cigarettes électroniques vendues sur le marché libre. La plupart, voire la totalité, des additifs utilisés pour aromatiser les cigarettes électroniques n'ont jamais été approuvés pour l'inhalation. »

Lors des dernières élections fédérales, le **Parti libéral s'était engagé** à « accorder la priorité à la santé des jeunes Canadiens et Canadiennes en prenant des mesures vigoureuses pour freiner le vapotage chez les jeunes ainsi qu'en tenant tête à l'industrie du tabac et de la nicotine... nous sommes en faveur des restrictions sur les produits aromatisés, lesquels sont clairement conçus pour attirer les jeunes. »

Par ailleurs, la récente surveillance du marché menée par **Santé Canada** confirme une fois de plus le manque généralisé de conformité de l'industrie face aux mesures réglementaires fédérales et provinciales. « L'industrie du vapotage est notoire quant à son non-respect des règles : les boutiques de vapotage affichent ouvertement leur volonté de livrer des produits aromatisés dans les provinces où ceux-ci sont interdits, alors que les grands fabricants fournissent volontiers leurs produits à des détaillants en ligne qui contournent les règles provinciales et territoriales. L'inaction du gouvernement fédéral en matière de saveurs aide les acteurs de l'industrie à saper les efforts provinciaux visant à réduire le vapotage chez les jeunes. Il est grand temps que les produits de vapotage vendus à travers le pays soient mieux réglementés, non seulement pour interdire les saveurs, mais aussi pour éliminer les attributs qui contribuent à leur popularité auprès des jeunes. Logiquement, le retrait immédiat des additifs qui confèrent des saveurs de fruits, de menthe ou menthol et de sucre est la première étape », déclare **Flory Doucas, codirectrice de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**.

De nombreux appareils de vapotage populaires sont équipés de la technologie Bluetooth pour permettre leur repérage et rendre leur utilisation plus divertissante. Ils sont de plus munis de jeux vidéo, et sont présentés avec des formats, couleurs et autres éléments qui plaisent aux jeunes. Ces attributs ont pour effet d'avoir rendu la dépendance à la nicotine plus agréable et plus accessible (voir plus d'images de dispositifs ici).



Les trois groupes de santé (**MCSF, ASH et CQCT**) ont récemment écrit à tous les députés pour leur demander d'exhorter le gouvernement fédéral à donner la priorité à la santé des jeunes et à renforcer et mettre en œuvre sans délai la réglementation proposée sur les saveurs. La lettre présente les dernières recherches sur les effets positifs de l'interdiction des saveurs du Québec, notamment sur le tabagisme chez les jeunes. Elle explique comment une interdiction fédérale améliorerait considérablement le respect des règles provinciales, surtout en ce qui concerne les boutiques légales situées à l'extérieur du Québec qui continuent de livrer illégalement des cigarettes électroniques aromatisées aux Québécois (y compris les grandes marques). Elle souligne également l'augmentation de la dépendance à la nicotine chez les adolescents et les jeunes adultes.

« Au cours des huit dernières années, les parents, les enseignants et les professionnels de la santé ont continuellement plaidé pour que les jeunes soient mieux protégés contre les pratiques prédatrices industrielles », a déclaré **Les Hagen, directeur général d'Action on Smoking & Health (ASH)**. « Il est grand temps que le gouvernement fédéral tienne tête aux géants du tabac et de la nicotine afin de prioriser le bien-être de la jeunesse canadienne. Le vapotage et la dépendance nicotinique ont de graves conséquences sur la santé. Pendant que le gouvernement fédéral tergiverse et tarde à agir, en moyenne, 155 élèves du secondaire tombent chaque jour dans le piège de la dépendance à la nicotine de l'industrie. »

« La crise du vapotage chez les jeunes dure depuis bien trop longtemps. La décision prise en 2018 par le gouvernement précédent de libéraliser la vente des produits de vapotage sans prévoir de mesures de protection adéquates pour les jeunes est un scandale en soi. Cependant, le fait que, huit ans plus tard, on n'ait toujours pas réussi à contrer de manière efficace le facteur le plus attrayant pour les jeunes — les saveurs — est aberrant. Tous les élèves du secondaire qui vapotent aujourd'hui sont des victimes de l'inaction gouvernementale. Leur dépendance à la nicotine et les dommages à leur santé constituent des dommages collatéraux de la stratégie ratée de 'réduction des méfaits' de Santé Canada. Cette position pro-industrie a eu un impact négatif sur la moitié des jeunes Canadiens sans produire aucun bénéfice mesurable en matière de sevrage tabagique », conclut **Mme Callard**.

- 30 -

Information :

- Dr. Hassan Mir, 613-696-7406
- Dr. Nicholas Chadi, 514-345-7707 ou relations.medias.hsj@ssss.gouv.qc.ca
- Cynthia Callard, 600-613-5794 ou ccallard@smoke-free.ca
- Flory Doucas, 514-515-6780 ou fdoucas@cqct.qc.ca
- Les Hagen, 780-919-5546 ou hagen@ash.ca

ANNEXE

*** Sur la base des données de l'Enquête canadienne sur l'alcool et les drogues (ECADE) de 2023-2024, on peut estimer le taux d'adoption du vapotage chez les jeunes du secondaire à 1 088 chaque semaine, soit 155 par jour.**

Sur la base de ces calculs, un compteur affiché depuis le 19 juin dernier sur le site Web de la [Coalition québécoise pour le contrôle du tabac](#) et des [Médecins pour un Canada sans fumée](#) indique en temps réel le nombre estimé d'élèves du secondaire qui ont commencé à vapoter depuis que Mme Marjorie Michel est devenue ministre de la Santé le 13 mai 2025. En date du 30 septembre 2025, plus de 21 000 jeunes (21 753) ont commencé à vapoter au Canada depuis la nomination de la ministre Michel.

Quelle que soit l'enquête considérée, **le nombre d'adolescents qui utilisent des cigarettes électroniques est nettement supérieur à celui de 2018.** Cette année-là, le gouvernement fédéral en a légalisé la vente et la promotion au Canada après avoir toléré leur vente illégale pendant plusieurs années. Selon l'[Enquête canadienne sur la consommation de substances](#) de 2023 menée par Santé Canada, plus d'un million d'adolescents canadiens âgés de 15 à 19 ans (48 %) avaient essayé des produits de vapotage. De ce nombre, 681 000 (31 %) en avaient consommé au cours du mois précédent et 400 600 (17 %) vapotaient quotidiennement.

Outre les quarante-six (46) pays qui ont simplement interdit les produits de vapotage commerciaux, un nombre croissant de juridictions interdisent les saveurs autres que celle du tabac, comme la Finlande en 2016, la Lituanie en 2022, la Hongrie et l'Ukraine en 2023, les Pays-Bas et la Slovaquie en 2024, ainsi que la Lettonie en 2025. Plus près de chez nous, les États de Californie, du Massachusetts, de New York, du New Jersey, du Rhode Island et de Washington, DC ont également interdit les saveurs. Au Canada, quatre provinces et deux territoires ont interdit les produits de vapotage aromatisés. Cependant, ces interdictions sont contournées par l'absence d'une interdiction pancanadienne, ce qui résulte avec d'importantes livraisons et ventes en ligne illégales provenant d'autres provinces.